

## Liste des prestations « FLEX » Voitures de tourisme et de livraison

### Prestation assurée

### Étendue des prestations

#### Responsabilité civile

Prétentions en dommages-intérêts en vertu des dispositions légales sur la responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels

Somme d'assurance CHF 100 millions

Défense contre les prétentions injustifiées

Franchise

CHF 0.- pour tous les conducteurs

Protection du bonus

Prime inchangée pendant toute la durée contractuelle

#### Assistance en cas de panne

Prestations en cas d'accident, défauts et vol dans toute l'Europe

Dépannage, remorquage, sauvetage

Frais de nuitée si le voyage de retour ou la poursuite du voyage n'est pas possible le même jour

CH/FL: une nuit jusqu'à CHF 120.- par occupant, à l'étranger jusqu'à un total de CHF 1 200.-

Rapatriement

Train: 1re classe; avion: Economy; Taxi CH/FL: jusqu'à CHF 500.-  
Véhicule de remplacement/voiture de location jusqu'à CHF 500.-  
au max. en CH/FL, CHF 1 500.- à l'étranger

Rapatriement du véhicule

Envoi de pièces de rechange

Chauffeur en cas de rapatriement du véhicule

Service téléphonique 24 heures sur 24

Service de communication

#### Faute grave

Renonciation au recours ou à la réduction des prestations en cas de faute grave



**AUTO INSURANCE  
SERVICES**

**Allianz**

### Casco complète

Collision	Franchise collision CHF 1 000.-; en cas de réparation dans un garage partenaire, franchise de CHF 500.-
Franchise pour les événements en casco partielle	Franchise casco partielle CHF 500.-; en cas de réparation dans un garage partenaire, franchise de CHF 0.-
<ul style="list-style-type: none"><li>• Incendie, événements naturels, glissement de neige</li><li>• Vol</li><li>• Collision avec des animaux</li><li>• Dommages causés par les martres</li><li>• Bris de glaces (avant, latérales, arrière et toit)</li><li>• Vandalisme</li><li>• Dommages consécutifs à l'assistance prêtée lors d'un accident</li><li>• Chute de parties d'aéronefs</li></ul>	Sans limitation – dommages consécutifs inclus Y compris phares/autres pièces en verre
Dommages au véhicule parké (y compris rayures)	Illimitée, franchise CHF 200.-
Choses transportées à la valeur à neuf	CHF 2 000.-
Protection du bonus	Prime inchangée pendant toute la durée contractuelle du leasing

### Vos avantages :

- L'assurance véhicules à moteur est intégrée au contrat de leasing et est réglée avec les mensualités de leasing
- Un interlocuteur unique pour toutes les prestations liées à votre voiture
- Une prime inchangée pendant toute la durée contractuelle du leasing
- Une franchise de CHF 500.- dans l'assurance casco complète et la suppression de la franchise en casco partielle, dans la mesure où la réparation est effectuée dans un garage partenaire
- Tous les bris de glaces (surfaces semblables au verre et phares compris) sont également assurés en cas de réparation dans un garage partenaire
- Les dommages de parcage illimités sont également assurés avec une franchise de CHF 200.-